



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Vendredi 04 septembre 2020 à 19H00

Présents : DARNON Nicolas, FOREST Philippe, MAGNAT Noélie, ROUCHON Agnès, GARNIER-DI BARTOLOMEO Isabelle, THIEVENT Guy, LECOCQ Yves, LEGE Patricia, DREVON Chantal, BONNAY Bruno.

Excusé et représenté : COMBARMOND Jean-Noël donne pouvoir à LECOCQ Yves

Secrétaire : DREVON Chantal

Date de convocation : 28/08/2020

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Pilat :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional du Pilat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, DESIGNÉ

- Mme MAGNAT Noélie, déléguée titulaire
- Mme DREVON Chantal, déléguée suppléante

2. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Saint Etienne Métropole :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, les communes de ST Etienne Métropole doivent désigner leurs représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, DESIGNÉ

- Mme DREVON Chantal, déléguée titulaire
- Mme ROUCHON Agnès, déléguée suppléante

3. Désignation d'un chargé de communication afin de recevoir des informations de Saint Etienne Métropole :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un chargé de communication afin de transmettre les informations de Saint Etienne Métropole (SEM).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, DESIGNÉ Mme LEGE Patricia, chargée de communication auprès de SEM.

4. Vente de la mairie actuelle : constitution de différentes servitudes :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente du bâtiment de la mairie actuelle avec une partie de la parcelle AI37 (parcelle de l'école) de 161 m². Afin de finaliser cette vente, il faut :

- déclasser la partie de la parcelle AI37 mise en vente avec le bâtiment de la mairie
- constituer les servitudes suivantes :
 - Autoriser l'acquéreur à passer sur la parcelle AI38
 - Autoriser l'acquéreur à évacuer les eaux pluviales sur les parcelles AI 37 et AI 38

- Conserver un droit de passage à la Commune sur la parcelle AI37

Après délibération et vote, le Conseil Municipal autorise la création des servitudes énumérées ci-dessus ainsi que le déclassement de la parcelle AI 37 vendue avec le bâtiment de la mairie.

5. Tarifs des encarts publicitaires :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe la participation au Bulletin Municipal d'information n°32 – Année 2020 :

- à 60 € pour 1/8 de page
- à 80 € pour ¼ de page

6. Désignation des délégués aux commissions du SIPG :

M. le Maire rappelle au conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales 2020, il y a lieu de désigner les représentants au sein des commissions du SIPG (Syndicat Intercommunal Pays du Gier).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, DESIGNER les représentants au sein des commissions du SIPG comme suit :

Commissions affaires sociales / Petite Enfance / Jeunesse :

- Titulaire : Noélie MAGNAT
- Suppléante : Chantal DREVON

Fonctionnement Equipement Nautique :

- Titulaire : Yves LECOCQ
- Suppléant : Guy THIEVENT

Tourisme / Patrimoine / Culture / Mise en réseau des bibliothèques :

- Titulaire : Agnès ROUCHON
- Suppléante : Chantal DREVON

QUESTIONS DIVERSES

- **Casse d'eau Aux Maranches** : Des vannes ainsi que des purges sur le réseau d'eau potable, au niveau des Maranches, ont été changées suite à la recherche d'une fuite. Cette dernière, détectée en dessous de la route départementale, a été réparée.
- **Travaux de la mairie** : l'extérieur est finalisé, l'intérieur avance bien.
- **Rentrée scolaire 2020 / 2021** : il y a 82 enfants : 42 à Ste Croix en Jarez (de la PS au CE1) et 40 à Pavezin (du CE2 au CM2). L'effectif frôle le seuil limite, ceci est renforcé du fait qu'il n'y ait plus de mode de garde des jeunes enfants sur les communes. Une réflexion sur ce sujet doit être menée.
- **Extinction de l'éclairage public la nuit** : Le SIEL (Syndicat Intercommunal des Pays du Gier) a réalisé un projet de travaux d'Eclairage Public (EP) qui consisterait à équiper 2 armoires avec des horloges astronomiques afin de permettre la coupure nocturne de l'éclairage. Le parking de l'école serait restructuré avec le changement de 4 points lumineux énergivores ainsi que le changement de 2 lanternes au croisement du col de Pavezin. Ces travaux, d'un montant de 10 2020 € 73 H.T, pourraient donc être portés par le SIEL, le reste à charge serait alors pour la commune de 5 723,61 €. Sachant que sur cette somme, la commune pourrait également percevoir une subvention de 50% de la Région via un appel à projet du Parc Naturel Régional du Pilat.
- En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 :
 - Le **concert « Chansons Françaises »** par le groupe PHIL HAT prévu le 26 septembre 2020 est ANNULÉ. Il sera reporté à une date ultérieure sur 2021.
 - Le **Marché aux vins** prévu les 08 et 09 novembre 2020 à La Galoche est ANNULÉ.
 - Le traditionnel repas des Aînés ne se fera pas au mois de décembre comme les autres années, les élus des CCAS réfléchissent à un éventuel report.
- **Infos TELETHON** : La Loire Sud est fière d'avoir collecté la somme de 425 265 € (dont 200 € provenant des habitants de PAVEZIN) pour le téléthon. Cette année, il se déroulera les 04 et 05 décembre dans un contexte sûrement différent de celui des éditions précédentes.

La séance est levée à 20H15